

6 • Passé dans les minima sociaux

L'analyse rétrospective des trajectoires individuelles des bénéficiaires des principales prestations de solidarité concernant des personnes d'âge actif (RSA socle non majoré, RSA socle majoré, ASS et AAH, mais aussi RSA activité seul) permet d'identifier et de mieux comprendre les phénomènes de récurrence et de persistance dans les minima sociaux.

Les bénéficiaires du RSA socle, majoré ou non, et de l'ASS au 31 décembre 2010 ont perçu, en moyenne, de 3 à 4 fois un minimum social de 2001 à 2009 et ceux de l'AAH presque 7 fois. Les bénéficiaires du RSA activité seul, qui ne relèvent pas des minima sociaux, n'en ont perçu qu'une à deux fois durant cette période. La majorité des bénéficiaires de ces dispositifs au 31 décembre 2010 présents au moins une fois dans les minima sociaux entre 2001 et 2009 percevaient déjà la même prestation.

Une présence antérieure dans les minima sociaux assez proche pour le RSA socle, majoré ou non, et pour l'ASS...

L'échantillon national interrégimes d'allocataires de minima sociaux (ENIAMS)¹ permet de reconstituer la présence passée des allocataires d'âge actif dans les principaux minima sociaux, de même qu'il permet d'observer leurs taux de sortie des dispositifs (cf. fiche 5). La répartition des bénéficiaires du RSA socle non majoré, du RSA socle majoré – qui se substituent respectivement au RMI et à l'API – et de l'ASS au 31 décembre 2010 selon le nombre de fois où ils ont perçu un minimum social au 31 décembre de 2001 à 2009, est assez similaire (tableau 1). Entre 17 et 25 % de ces bénéficiaires sont des « nouveaux entrants », c'est-à-dire qu'ils n'ont jamais perçu de minimum social (RSA socle, RMI, API, ASS, AAH) de 2001 à 2009². Parallèlement, près de la moitié des bénéficiaires ont perçu un de ces minima de une à quatre fois durant cette période. Les proportions de bénéficiaires présents plus souvent par le passé dans les minima sociaux diminuent progressivement : un quart environ des bénéficiaires a perçu un minimum social de cinq à huit fois durant les neuf dernières années. Néanmoins, près d'un bénéficiaire sur neuf a perçu un minimum social chaque année depuis 2001. Ces personnes, durablement « ancrées » dans les minima sociaux, sont probablement confrontées à des difficultés sociales ou de santé plus durables.

Dans l'ensemble, les bénéficiaires du RSA socle, majoré ou non, et de l'ASS au 31 décembre 2010 ont perçu, en moyenne, de 3 à 4 fois un minimum social de 2001 à 2009.

... nettement plus longue pour l'AAH, mais réduite pour le RSA activité seul

Il en va différemment pour les bénéficiaires de l'AAH et du RSA activité seul. Les bénéficiaires de l'AAH au 31 décembre 2010 ont ainsi perçu 7 fois en moyenne un minimum social de 2001 à 2009. En revanche, les bénéficiaires du RSA activité seul – qui n'est pas à proprement parler un minimum social – au 31 décembre 2010 n'ont bénéficié qu'une à deux fois d'un minimum social sur cette même période. Ainsi, près de la moitié des bénéficiaires de l'AAH au 31 décembre 2010 ont perçu un minimum social chaque année de 2001 à 2009 et 4 % seulement n'en ont encore jamais perçu par le passé. À l'inverse, les bénéficiaires du RSA activité seul constituent une population distincte du fait de leur proximité du marché du travail³. Ainsi, la moitié d'entre eux au 31 décembre 2010 n'ont jamais perçu de minimum social (RSA socle, RMI, API, ASS, AAH) de 2001 à 2009. La proportion de bénéficiaires diminue en fonction du nombre d'années passées dans les minima sociaux : elle passe progressivement de 15 % de bénéficiaires présents exactement une fois dans les minima sociaux par le passé à à peine plus de 1 % de bénéficiaires en ayant perçu un chaque année.

Une relative continuité des parcours passés dans les minima sociaux

L'analyse détaillée des effectifs des bénéficiaires au 31 décembre 2010 présents dans les minima sociaux de 2001 à 2009, permet d'obtenir une répartition de ces personnes suivant les prestations perçues par le passé (tableau 2) et ainsi, d'apprécier la persistance dans ces différents dispositifs.

1. Il s'agit d'un panel constitué par la DREES par rapprochement de données individuelles de la CNAF, de la MSA et de Pôle emploi. À pas annuel, l'ENIAMS permet de comparer les situations des personnes au 31 décembre de chaque année. En revanche, il n'appréhende pas les entrées-sorties des minima sociaux qui se seraient produites dans l'année, sous-estimant ainsi le poids des trajectoires avec un temps de présence très court dans les dispositifs.

2. Situations des personnes au 31 décembre de chaque année.

3. Isel A., Donné S., Mathieu F., 2011.

TABLEAU 1 • Répartition des bénéficiaires d'âge actif présents dans un dispositif au 31 décembre 2010 selon le nombre de fois où ils ont perçu un minimum social de 2001 à 2009

En %

	RSA socle non majoré	RSA socle majoré	ASS	AAH	RSA activité seul
0 fois	17,2	22,5	25,0	4,1	50,5
1 à 4 fois	41,8	43,2	45,5	19,6	36,6
5 à 8 fois	27,9	26,4	18,3	29,0	11,7
9 fois	13,2	8,0	11,2	47,3	1,2
Nombre moyen de fois de perception d'un minimum social de 2001 à 2009	4,0	3,5	3,1	6,8	1,6

Lecture • Parmi les bénéficiaires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2010, 17,2 % n'avaient encore jamais perçu un minimum social (RSA socle, RMI, API, ASS, AAH) de 2001 à 2009. Parallèlement, 41,8 % d'entre eux avaient perçu un minimum social entre 1 à 4 fois entre 2001 et 2009, tandis que 27,9 % en avaient perçu un entre 5 à 8 fois sur cette même période. Enfin, 13,2 % en ont bénéficié chaque année. En moyenne, les bénéficiaires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2010 ont perçu 4 fois un minimum social de 2001 à 2009.

Champ • France entière - Situations examinées au 31 décembre de chaque année.

Sources • DREES (ENIAMS) – N'ont été prises en compte que les personnes âgées de 25 ou plus au 31 décembre 2010, de sorte que les bénéficiaires suivis aient bien au moins 16 ans en 2001 (âge minimum pour faire partie de l'échantillon).

TABLEAU 2 • Répartition des bénéficiaires d'âge actif présents dans un dispositif au 31 décembre 2010 selon la prestation perçue par le passé (entre 2001 et 2009)

	RSA socle non majoré	RSA socle majoré	ASS	AAH	RSA activité seul	
Bénéficiaires ayant perçu au moins 1 fois un minimum social de 2001 à 2009 (%)	82,8	77,6	75,0	96,0	49,5	
Répartition par minimum social déjà perçu au moins 1 fois (en % des bénéficiaires au 31 décembre 2010)	RMI/RSA socle non majoré	79,1	51,3	17,2	18,9	40,7
	API/RSA socle majoré	14,7	60,7	3,0	2,1	12,0
	ASS	4,6	2,9	69,0	6,5	6,3
	AAH	1,5	2,2	7,7	91,9	0,9

Note • Les lignes de ce tableau ne se somment pas. Certains bénéficiaires ont en effet pu percevoir différents minima sociaux par le passé.

Lecture • 82,8 % des bénéficiaires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2010 étaient déjà présents par le passé dans les minima sociaux. 79,1 % ont perçu au moins une fois le RMI ou le RSA socle non majoré entre 2001 et 2009. Dans le même temps, 14,7 % ont déjà perçu l'API ou le RSA socle majoré, 4,6 % l'ASS et seulement 1,5 % l'AAH.

Champ • France entière - Situations examinées au 31 décembre de chaque année.

Sources • DREES (ENIAMS) – N'ont été prises en compte que les personnes âgées de 25 ans ou plus au 31 décembre 2010, de sorte que les bénéficiaires suivis aient bien au moins 16 ans en 2001 (âge minimum pour faire partie de l'échantillon).

Le RSA socle s'inscrit dans la continuité du RMI et de l'API, la plupart de leurs bénéficiaires ayant automatiquement basculé au RSA dès sa mise en place⁴.

79 % des bénéficiaires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2010 ont ainsi perçu au moins une fois le RMI ou le RSA socle non majoré entre 2001 et 2009 ; ce qui représente la quasi-totalité des 83 % de bénéficiaires du RSA socle non majoré fin 2010 déjà présents par le passé dans les minima sociaux. Environ un bénéficiaire sur sept a perçu au moins une fois l'API ou le RSA socle majoré durant cette même période. En revanche, très peu ont déjà bénéficié de l'ASS auparavant (environ 5 %) et ils sont encore moins nombreux à avoir déjà perçu l'AAH (moins de 2 %).

Parmi les bénéficiaires du RSA socle majoré au 31 décembre 2010, 61 % ont déjà bénéficié de cette prestation (ou de l'API) par le passé, soit plus des trois quarts des bénéficiaires présents au moins une fois dans les minima sociaux durant ces neuf dernières années. Plus de la moitié d'entre eux ont également été au moins une fois au RMI ou au RSA socle non majoré entre 2001 et 2009. Les passages du RSA socle non majoré (ou du RMI) vers le RSA socle majoré sont en effet fréquents, et ce d'autant plus que l'attribution de la majoration pour isolement est désormais automatique⁵. En revanche, les proportions de bénéficiaires du RSA socle majoré au 31 décembre 2010 qui étaient d'anciens bénéficiaires de l'ASS ou de l'AAH sont très faibles et ne dépassent pas les 3 %.

Le RSA activité s'adresse quant à lui à une population plus large que celle des bénéficiaires de minima sociaux (cf. fiche 7). Fin 2010, 41 % des bénéficiaires du RSA activité seul ont déjà perçu le RSA socle non majoré (ou le RMI) entre 2001 et 2009, ce qui représente la grande majorité des bénéficiaires présents au moins une fois dans les minima sociaux durant les neuf dernières années. Un bénéficiaire sur huit environ était déjà au moins une fois à l'API ou au RSA socle majoré durant cette même période, tandis qu'à peine 6 % ont déjà perçu l'ASS. Enfin, il n'y a quasiment aucun ancien bénéficiaire de l'AAH parmi les bénéficiaires du RSA activité seul fin 2010.

Parmi les bénéficiaires de l'ASS au 31 décembre 2010, 69 % ont déjà perçu cette prestation entre 2001 et 2009 (sachant que les trois quarts des bénéficiaires de l'ASS fin 2010 ont déjà été présents par le passé dans les minima sociaux). De plus, 17 % ont déjà bénéficié du RSA socle non majoré ou du RMI et 8 % ont déjà perçu l'AAH durant cette période. En revanche, très peu de bénéficiaires sont d'anciens allocataires du RSA socle majoré ou de l'API (3 %).

Enfin, la quasi-totalité des bénéficiaires de l'AAH au 31 décembre 2010 ont été présents au moins une fois dans les minima sociaux entre 2001 et 2009. Presque tous ont d'ailleurs déjà perçu l'AAH auparavant (92 % des bénéficiaires fin 2010). Un bénéficiaire sur cinq environ se trouvait déjà au RSA socle non majoré ou au RMI par le passé, tandis que seuls 7 % ont déjà perçu l'ASS et 2 % le RSA socle majoré ou l'API. ■

4. Périgord A., Donné S., Mathieu F., 2010.

5. Depuis l'entrée en vigueur du RSA en juin 2009, il n'est plus nécessaire de faire une demande spécifique pour obtenir la majoration pour isolement. Elle est attribuée automatiquement aux bénéficiaires du RSA socle dès lors qu'ils font connaître leur situation d'isolement à la CAF.